



LEGENDE

- R - Zone de risque fort
- R0 - Zone de risque fort défendable après travaux
- B1a - Zone de risque modéré à prescriptions particulières
- B1 - Zone de risque modéré
- B2 - Zone de risque faible
- Zone non réglementée par le PPRIF

0 100 200 300 400 Mètres

Commune de VILLENEUVE-LOUBET

PLAN de PREVENTION des RISQUES NATURELS
PREVISIBLES d'INCENDIES de FORETS
Carte du zonage (partie est)



18 JUL. 2013

ECHELLE: 1/5000

Plan de situation

Pour le Public
Le Secrétaire Général
DPMO 0141

PRESCRIPTION du PPRIF : Arrêté du 30 janvier 2002

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 5 juillet 2012

ENQUETE PUBLIQUE: du 22 octobre au 23 novembre 2012

APPROBATION du PPRIF:

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
ALPES MARITIMES
SERVICE EAU RISQUES